



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-384

Objet : Rue du Patis (n°7)

Circulation interdite ou circulation alternée (par panneaux "route barrée" ou panneaux « B15/C18 ») – selon avancement et nécessité du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 27 juin 2019, présentée par l'entreprise SMPT – rue des Frères Montgolfier – Zone de Kermellin – 56890 Saint-Avé, afin d'effectuer des travaux d'alimentation basse tension.

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a lieu, rue du Patis (à hauteur du n°7), d'interdire ou d'alterner la circulation par panneaux (selon l'avancement et les nécessités liées au chantier), à compter du lundi 8 juillet 2019, à partir de 8h00 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 12 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, il y a lieu, rue du Patis (à hauteur du n°7), la circulation sera interdite ou alterner par panneaux (selon l'avancement et les nécessités liées au chantier), à compter du lundi 8 juillet 2019, à partir de 8h00 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 12 jours).

ARTICLE 2 : L'entreprise SMPT sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, 27 juin 2019

Pour le Maire,

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale déléguée
à la Circulation et au Stationnement



Le Directeur
des Services Techniques
de l'Aménagement et du Patrimoine

Monseigneur Christian Bourgeon